



Swisscanto Supra Fondation collective
des Banques Cantionales

Rapport de gestion 2014

Table de matières

Taux d'intérêt plus élevés, degré de couverture confortable	3
Rétrospective 2014: Chiffres-clé	4
Placements de la fortune et politique de placement	6
Evolution du degré de couverture	7
Rétrospective; conjoncture et placement 2014: Rapport de Swisscanto Asset Management SA	8
Rapport de la commission de placement	10
Comptes annuels 2014	11
Bilan	12
Compte d'exploitation	14
Annexe aux comptes annuels	17
Rapport de l'organe de révision	36

Taux d'intérêt plus élevés, degré de couverture confortable

La problématique de la redistribution est un thème récurrent dans le domaine de la prévoyance professionnelle: étant donné que les êtres humains deviennent toujours plus vieux et bénéficient par conséquent plus longtemps de rentes de vieillesse, l'avoir de vieillesse constitué n'est pas suffisant; il doit être utilisé toujours plus de capitaux provenant des rendements des placements des assurés actifs pour financer ces rentes. Cette redistribution, au contraire du système de l'AVS basé sur une procédure de répartition, est financée fondamentalement dans le 2^e pilier par chaque personne elle-même assurée qui constitue son propre avoir de vieillesse.

Des taux d'intérêt plus élevés dopent la redistribution

Swisscanto Supra accorde toute son importance à un traitement équitable des générations d'une part et entre les assurés actifs et les bénéficiaires de rentes d'autre part. C'est la raison pour laquelle elle a réorienté sa stratégie quant aux prestations: son but est d'avoir un taux technique de 3%. Cela signifie que nous avons l'ambition d'avoir également pour les assurés actifs un taux d'intérêt à long terme de 3%. Le Conseil de fondation a utilisé déjà en 2014 cette nouvelle marge de manœuvre: une rémunération de 3% du total des avoirs de vieillesse a pu ainsi être atteinte par l'octroi d'un excédent de 1.25%. Swisscanto Supra garantit même pour 2015 un intérêt de 3.5%.

Il est bien entendu que toutes ces mesures ont été prises après une pesée d'intérêt soigneuse et constante ainsi qu'après une analyse des risques, de même en ayant toujours le souci d'avoir en tout temps la sécurité de la fortune de la prévoyance. Le Conseil de fondation s'est par conséquent toujours gardé la possibilité d'accorder – ou pas – encore des excédents à la fin d'une année.

Degré de couverture confortable

Le degré de couverture de Swisscanto Supra a atteint le niveau confortable de 113.9% à l'année sous revue. Ce fait confirme la politique du Conseil de fondation orientée sur la sécurité et constitue la preuve de la très bonne situation financière de la fondation.

Bien préparé pour l'avenir

Les mesures et les modifications prises dans l'intérêt des clients et des assurés démontrent la préparation au plus haut degré de Swisscanto Fondation collective pour relever les défis, plus particulièrement en ce qui concerne la politique et les marchés financiers. Ils doivent être certains que comme clients ou personnes assurées de Swisscanto Supra ils soient dans les meilleures mains. Nous nous battons pour que les intérêts des entreprises qui nous sont affiliées – de même que ceux des personnes assurées soient également sauvegardés de manière optimale en ces temps de changements nécessaires.

Nous vous remercions de votre confiance.



Hanspeter Hess
Président du Conseil
de fondation



Davide Pezzetta
Directeur
administratif



Rétrospective 2014: Chiffres-clé

Degré de couverture	2014	2013
Degré de couverture au 31.12. (en %)	113.9	110.8

Effectifs	2014	2013	Variation absolue	Variation en %
Capital réglementaire (en CHF Mio.)	196	182	14	7.7
Placements de la fortune (en CHF Mio.)	235	217	18	7.8
Nombre de contrats	367	373	-6	-1.6
Personnes assurées	1 426	1 402	24	1.7

Effectifs

Le capital réglementaire a augmenté dans la mesure attendue pendant la période considérée; le nombre de contrats a légèrement diminué.

Cotisations versées	2014	2013	Veränderung absolut	Veränderung in %
Primes périodiques des employés et des employeurs (en CHF)	17.7	17.6	0.1	0.6
Primes uniques	3.4	4.8	-1.4	-29.2
Total	21.1	21.9	-1.3	-3.7

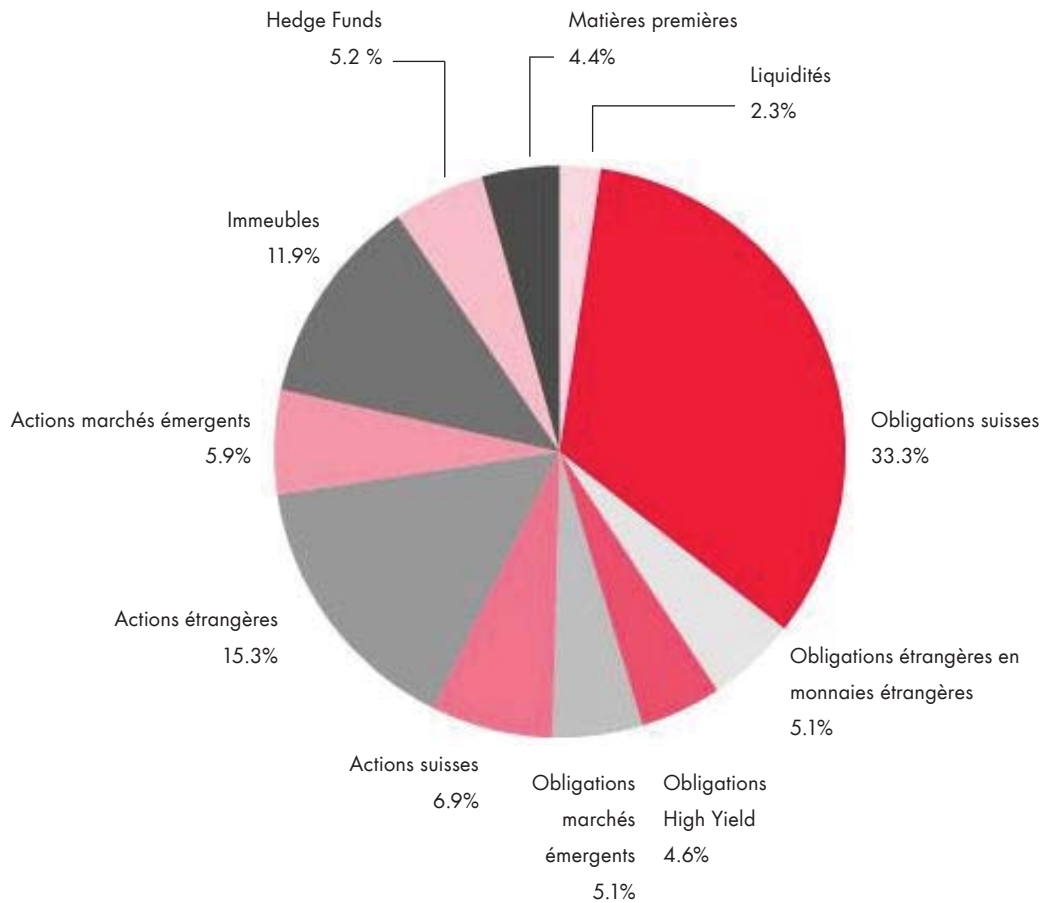
Cotisations versées

Les primes périodiques des employés et des employeurs ont faiblement augmenté pendant la période considérée. En revanche, les primes uniques ont connu un net recul.

Bénéficiaires de rentes	2014 Nombre	Evolution Nombre	2013 Nombre
Rentes de vieillesse	40	5	35
Rentes d'invalidité	14	0	14
Rentes de conjoints	3	0	3
Rentes d'orphelin	1	0	1
Total	58	5	53

Placements de la fortune et politique de placement

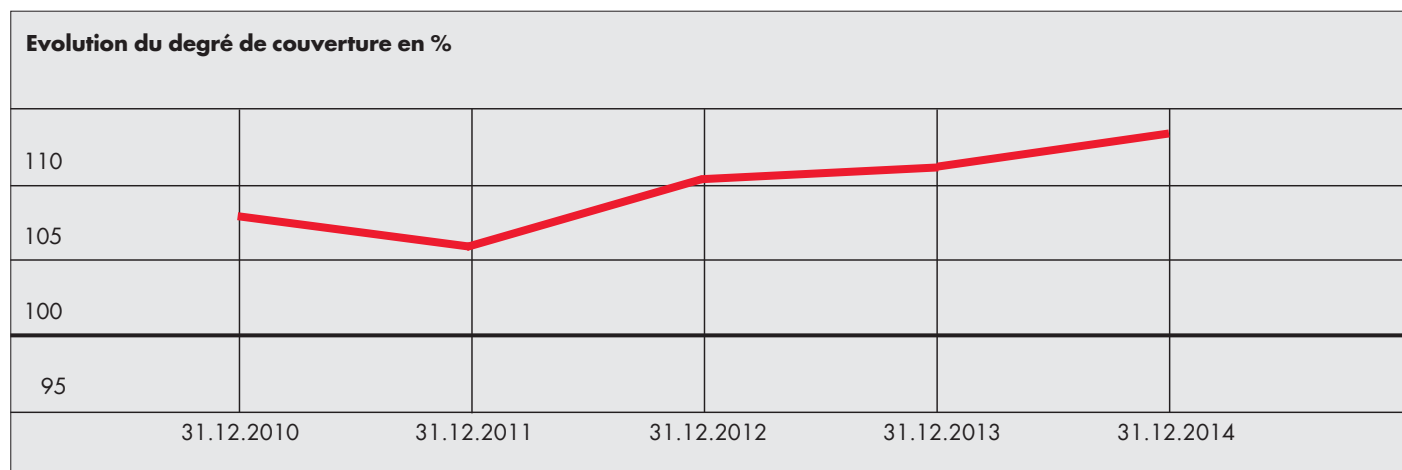
Asset Allocation au 31.12.2014



Placements des capitaux totaux (100%): 216.6 Mio. CHF

Evolution du degré de couverture

En raison du résultat réjouissant des placements en 2014, le degré de couverture de Swisscanto Supra a pu atteindre la valeur solide de 113.9%.



Rétrospective sur la conjoncture et les placements en 2014: Rapport de Swisscanto Asset Management SA

Rétrospective 2014

Un des critères les plus remarquables de l'année 2014 pour ce qui est de l'économie a été sans nul doute l'essor différent de la conjoncture des deux côtés de l'Atlantique. Le redressement économique s'est poursuivi avec des taux de croissance considérables aux Etats-Unis, avec une baisse du chômage et une légère augmentation des coûts salariaux à la fin de l'année, au contraire de la zone euro qui a vu seulement une croissance languissante. La Banque Centrale Européenne (BCE) a continué avec une politique monétaire expansionniste afin de combattre le danger déflationniste qui menaçait et les taux d'intérêts des emprunts d'Etat suisses et allemands ont atteint de nouveaux records négatifs.

Bonnes surprises pour les obligations

Pratiquement tous les analystes étaient d'accord au début de l'année 2014 pour dire que les rendements allaient maintenant augmenter dans le courant de cette année et que les cours allaient baisser de manière correspondante. Ce fut le contraire: autant aux Etats-Unis, au Japon qu'en Europe, les obligations ont réalisé de nouveau une très grande performance. En Suisse, le rendement des obligations de la Confédération à 10 ans se sont retrouvées au dessous du niveau de 2012 et les rendements des emprunts d'Etat allemands à 10 ans se sont retrouvés pour la première fois sous la barre des 1%. Les marchés des emprunts des entreprises se sont également développés de manière positive dans l'ensemble. L'offre à peine suffisante et la recherche constante de rendement supplémentaire y ont contribué. Une exception fut enregistrée avec le segment High-Yield, qui a débouché sur une performance en retrait suite au développement incertain des taux d'intérêt aux Etats-Unis dans le courant du premier semestre.

Actions: une année agitée et positive

Le soleil a illuminé la plupart du temps les marchés des actions, alors que cela a été pourtant une année turbulente. Craintes de récession, dans la zone euro, effet des tests de résistance pour les banques européennes, la fin qui se pré-

pare pour les achats des emprunts par la Federal Reserve américaine, les cas d'Ebola aux Etats-Unis et en Europe, les foyers de tension (Ukraine, Proche et Moyen Orient) et la nouvelle faillite de l'Argentine ont été des facteurs perturbants qui ont affecté les marchés. Bien que ces événements aient plus ou moins exercé leur influence, les nouvelles positives de la part des USA concernant la conjoncture et les entreprises se sont avérées être un support solide. Les raisons pour lesquelles les performances en Europe sur les marchés des actions étaient inférieures à celle des Etats-Unis étaient dues entre autre aux rapports saisonniers peu convaincants au cours du premier semestre ainsi qu'au défaut des réformes économiques escomptées. C'est pourquoi la BCE a saisi sa boîte à outils et a descendu le taux d'intérêt des dépôts des banques d'affaire à -0.1%. L'objectif de cette rémunération négative était une mise en place d'une attribution de crédit par les banques d'affaire. Les fusions et acquisitions ont contribué également à l'établissement de cours fantaisistes par l'apport d'argent par le biais des banques centrales. Une grande partie des acquisitions a très souvent été le fait d'entreprises américaines qui désiraient avoir plus d'entreprises européennes dans leur escarcelle. Les entreprises des USA ont accumulé beaucoup de cash en dehors de leur pays au cours de ces dernières années, dont elles ne pouvaient pas le rapatrier sans assujettissement à l'impôt. Le rétablissement croissant de la conjoncture en Europe a été le déclencheur pour des investissements stratégiques en Europe pour maintes entreprises américaines.

Conjoncture soutenue par la baisse des prix pétroliers

La baisse générale des prix des matières premières, plus particulièrement les corrections prononcées du prix du pétrole, a exercé ses effets sur une grande partie de l'économie mondiale – baisse considérable des rentrées fiscales – ce qui a par conséquent favorisé la croissance. En premier lieu, les pays ayant besoin de beaucoup de pétrole pour produire une unité de PIB ont été les grands gagnants (Turquie et Inde plus particulièrement). Les pays pénalisés ont été les pays membres de l'OPEP et la Russie.

Perspectives pour 2015

Le coup de théâtre de la BNS à mi-janvier avec l'abandon du taux plancher de 1 Euro pour 1.2 CHF produira des effets à long-terme pour l'économie réelle, avant tout pour les entreprises pratiquant l'industrie d'exportation ainsi que la branche touristique, qui en sont les principales victimes. Des efforts particuliers sont nécessaires pour pallier tant bien que mal leur capacité concurrentielle mise à mal. L'investisseur est devenu plus conscient que les banques émettrices sur les marchés financiers ne se soucient plus seulement de la musique mais à l'occasion également de l'harmonie. Le fait est que la revalorisation du franc par rapport à la monnaie européenne et l'introduction de taux négatifs par la BNS ont exercé une pression négative dans de larges pans du paysage suisse concernant les intérêts. Le programme d'achat d'emprunts de la BCE a eu un effet différé dans le recul de la hausse des taux d'intérêt en Europe. La conséquence en a été une détresse accentuée dans les placements à taux fixe.

Perspectives modestes pour les obligations

La BNS s'est liée les mains avec l'abandon du taux plancher. En conséquence, les taux d'intérêt en Suisse sont le reflet du développement en Europe. Lié à cette relation étroite, l'abandon de ce taux plancher a eu peu d'effet. Au contraire, la revalorisation du franc a plutôt renforcé les tendances déflationnistes. Actuellement, le marché compte sur des taux d'intérêt négatifs jusqu'en 2019. Le rendement des obligations de la Confédération jusqu'à 10 ans sont négatifs. Nous voyons peu d'indices pour que la BNS puisse s'écarter de ce scénario. Au sein d'un portefeuille largement étendu, les emprunts des entreprises sont capable de relativiser partiellement ce sombre tableau mais ici également le gain supplémentaire attendu est modeste. Des segments spéciaux, comme par exemple les Contingent Convertible Bonds, appelés également CoCos, restent encore par conséquent dans le domaine des placements à taux fixe. Les rendements à obtenir sont très attractifs actuellement par rapport aux risques encourus.

Les actions restent le premier choix

Les dernières mesures prises par la BCE pouvaient contraindre beaucoup d'investisseurs à être dans des classes de placement à haut risque. Les résultats modestes des entreprises, les prix bas des matières premières (le pétrole avant tout) et en outre une politique monétaire souple en Europe et au Japon devaient contribuer à un environnement sain pour les actions. Maintes personnes évoquaient que l'investisseur suisse devait faire fructifier son avoir dans les pays européens, plus particulièrement par le biais des actions. Avec le déblocage étendu du cours de change, les craintes d'une dévalorisation des investissements suisses par rapport aux placements dans les pays européens se sont fortement atténuées. Au vu de la faiblesse de l'Euro, des taux d'intérêt bas, du pétrole bon marché et du développement forcé des offres de crédits de la part de la BCE, les chances sont restées bonnes que les pays européens puissent connaître un accroissement de la croissance au cours des mois prochains. Ceci est également favorable pour la croissance des bénéfices des entreprises. C'est pourquoi en raison de la situation actuelle, il est recommandé d'avoir un surcroît d'actions européennes au sein d'un portefeuille global d'actions. De notre point de vue, cela vaut également la peine d'avoir des actions provenant de pays émergents choisis, parmi lesquels figurent au premier plan la Corée, Taiwan, l'Inde et l'Indonésie.

La proportion trop élevée de l'immobilier suisse que nous avons jusqu'à présent été légèrement réduite. Les locaux de l'artisanat situés en zone frontalière subissent plus particulièrement l'influence de la revalorisation du franc suisse. L'immobilier suisse reste cependant toujours privilégié par rapport aux obligations suisses.

Swisscanto Asset Management SA

Rapport de la Commission de placement

Evolution de la performance

L'année 2014 a été marquée de nouveau pour les placements par les interventions de diverses banques émettrices dans le domaine de la politique monétaire, lesquelles ont essayé – comme déjà lors des années précédentes – de stimuler les économies domestiques respectives. Une différence doit être cependant constatée. En effet, alors que la BCE s'était prononcée en faveur de mesures d'encouragement intensives, les Etats-Unis ont abandonné leur programme. Encore faut-il qu'ils poursuivent une politique monétaire comme auparavant. La croissance globale est certes favorisée par ces mesures mais la crise de la dette n'est pas encore assainie et exerce une pression sur ces taux d'expansion. Les Etats-Unis peuvent passer au premier plan s'agissant des chances de croissance. Ils tirent profit des bonnes conditions du marché du travail et du faible coût de l'énergie. Pendant ce temps, l'Europe souffre d'une faiblesse de réforme. La crise de pays membres pris isolément est tout sauf résolue. Les marchés émergent ne se trouvent de surcroît pas encore dans les meilleures dispositions de croissance.

Les craintes planétaires des tendances déflationnistes et des mesures de stimulation engendrées par les banques émettrices ont débouché sur une recrudescence considérable et inattendue des cours obligataires. Les rendements des pays isolés ont chuté en conséquence et ont atteint un niveau record. Tandis que ceci est absolument réjouissant dans la perspective d'une année unique au niveau des placements, cela posera problème à l'avenir. Car les rendements minimaux et en tout cas pas les rendements attendus ne pourront compenser les taux d'intérêt des obligations à long terme. Une augmentation ultérieure des taux d'intérêt conduirait à des pertes de cours temporaires.

Cette évolution dans notre portefeuille a débouché l'année passée sur une performance de 7.6% pour les obligations en CHF. Le rendement des obligations en monnaies étrangères alternatives a connu une augmentation similaire (+8.1%) et celui des obligations des marchés émergents a été plus que réjouissant avec une croissance de +5.8%. Un seul bémol est à relever: dans le domaine des placements en valeur nominale, les obligations High Yield, dont la performance sur une base alternative ont eu une croissance légèrement négative de -0.2%. Les écarts de bonité attrayants ont empêché une per-

formance meilleure. Ce qui est de nouveau positif est également le résultat des actions, qui ont eu un rendement compris entre 8.9% (marchés émergents) et 14.9% (actions étrangères). Les actions suisses se sont retrouvées entre ces deux valeurs avec 12.4%. Les entreprises profitent actuellement de marges bénéficiaires considérables. La montée des cours a conduit en définitive à des appréciations haussières, qui sont encore acceptables dans l'environnement actuel des acteurs du marché en raison du manque d'alternatives dans les investissements. Une déception a été les matières premières qui ont connu l'année dernière une performance négative de -28.7%. Le degré de couverture de la Fondation collective a de nouveau augmenté dans l'ensemble pour atteindre 113.9%.

Avec une performance de portefeuille établie à 5.7%, nous avons été inférieur de seulement 0.55% par rapport au Benchmark. La raison de ce débours est due en début d'année à l'effet de regroupement dans le portefeuille à la suite de la nouvelle orientation stratégique ainsi qu'au positionnement prudent dans le domaine des obligations CHF. De faibles sous performances dans le domaine des actions étrangères purent être compensées par des surperformances dans le domaine des matières premières.

Orientation pour l'avenir

La nouvelle orientation stratégique comprenant l'augmentation de la part en actions à 28% du portefeuille à charge des placements à valeur nominale à la fin 2013 a eu des effets positifs jusqu'à présent. Bien que l'évaluation des actions n'ait entretemps plus eu d'effets bénéfiques, disposer d'une allocation importante de ces produits par rapport aux placements mobiliers garde tout son sens dans la perspective des rendements futurs, comme auparavant. En cas d'une baisse significative du rendement des actions et dont la cote, si besoin est, peut de nouveau être réduite, Swisscanto Supra utilise un «Risk Management Overlay».

En raison de la situation actuelle des taux d'intérêt, il sera testé de surcroît d'éventuelles alternatives d'investissement dans le domaine des placements alternatifs. 2015 ne sera certainement pas une année facile pour les placements; nous sommes cependant convaincus que nous sommes bien préparés avec l'orientation actuelle.

Compte annuel 2014

Bilan au 31 décembre 2014 et 2013	12
Compte d'exploitation	14
Annexe aux comptes annuels	17

Bilan au 31 décembre 2014 et 2013

Actifs

	31.12.2014 en CHF	31.12.2013 en CHF
Placements de la fortune		
Liquidités	16 306 046.42	17 795 187.81
Créances	423 134.04	1 545 275.43
Avoirs auprès des employeurs affiliés	1 340 456.54	1 371 339.24
Placements des capitaux	216 580 246.61	196 018 714.15
Liquidités stratégiques	2 639 324.17	36 340 428.26
Placements collectifs Obligations	105 207 229.12	85 840 529.21
Placements collectifs Emprunts convertibles	0.00	5 037 256.81
Placements collectifs Actions	64 524 232.75	30 011 954.81
Placements collectifs Immeubles	25 788 888.90	22 975 312.80
Placements collectifs Hedge Funds	11 287 151.35	6 174 858.13
Placements collectifs Matières premières	7 133 420.32	9 638 374.13
Total Placements de la fortune	234 649 883.61	216 730 516.63
Compte de régularisation des actifs	571 250.00	471 750.75
Total Actifs	235 221 133.61	217 202 267.38

Passifs

	31.12.2014 en CHF	31.12.2013 en CHF
Obligations		
Prestations de libre passage et rentes	766 788.70	418 000.55
Autres obligations	514 665.80	1 578 131.80
Total obligations	1 281 454.50	1 996 132.35
Compte de régularisation passif	7 206 773.60	8 901 564.20
Réserves de contributions de l'employeur	3 911 745.15	4 046 164.45
Capitaux de prévoyance et fonds libres des œuvres de prévoyance		
Capital de prévoyance des assurés actifs	195 322 394.60	181 682 978.70
Fonds libres des œuvres de prévoyance	372 608.94	512 038.22
Total capitaux de prévoyance et fonds libre des œuvres de prévoyance	195 695 003.54	182 195 016.92
Réserve de fluctuation des cours	27 126 156.82	20 063 389.46
Capital de la Fondation/Fonds libres		
Situation en début de la période	0.00	0.00
Excédent des produits	0.00	0.00
Total capital de la Fondation/Fonds libres de la fondation	0.00	0.00
Total Passifs	235 221 133.61	217 202 267.38

Compte d'exploitation (I)

	2014 en CHF	2013 en CHF
Cotisations et apports ordinaires et autres	29 305 637.60	28 925 083.10
Cotisations salariés	5 682 940.80	5 630 904.90
Cotisations employeurs	12 617 598.65	12 726 566.40
Transfert de la Réserve de contributions de l'employeur au financement des contributions	-580 627.85	-754 299.00
Primes uniques et sommes de rachat	11 085 725.30	10 451 769.25
Apports dans les réserves de contributions de l'employeur	500 000.70	870 141.55
Prestations d'entrée	3 373 204.65	4 825 975.50
Prestations de libre passage	3 233 814.35	4 221 505.60
Apports dus au transfert des assurés (reprise) en tant que:		
- Fonds libres	6 074.30	0.00
- Réserves de contributions de l'employeur	0.00	348 763.40
Versement pour l'encouragement à la propriété du logement/divorce	133 316.00	255 706.50
Apports de cotisations et prestations d'entrée	32 678 842.25	33 751 058.60
Prestations réglementaires	-8 026 205.50	-10 303 555.90
Rentes de vieillesse	-375 482.40	-317 958.95
Rentes de survivants	-121 744.80	-105 596.10
Rentes d'invalidité	-401 114.95	-320 606.10
Autres prestations réglementaires	-14 318.40	-14 318.40
Prestations en capital à la retraite	-7 064 866.15	-9 340 911.05
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	-48 678.80	-204 165.30
Prestations de sortie	-12 435 551.35	-15 410 562.20
Prestations en cas de sortie/résiliations de contrats	-11 358 754.50	-14 006 081.00
Report de fonds supplémentaires lors de sortie collective	-72 695.25	-7 010.90
Versement anticipé pour l'encouragement à la propriété du logement/divorce	-1 004 101.60	-1 397 470.30
Dépenses relatives aux prestations et aux versements anticipés	-20 461 756.85	-25 714 118.10

Compte d'exploitation (II)

	2014 en CHF	2013 en CHF
Dissolution/Constitution de capitaux de prévoyance, réserves techniques et réserves de contributions	-14 213 036.47	-9 811 528.80
- Constitution de capital de prévoyance des assurés actifs	-10 401 216.25	-5 399 623.75
- Rémunération du capital de prévoyance (ordinaire)	-3 238 199.65	-2 647 741.65
- Rémunération du capital de prévoyance (supplémentaire)	-866 167.70	-1 324 000.00
+/- Dissolution/Constitution de fonds libres des œuvres de prévoyance	139 429.28	15 156.30
+/- Dissolution/Constitution de réserves de contributions	153 117.85	-455 319.70
Produit de prestations d'assurance	1 769 701.10	1 698 337.50
Prestations d'assurance	1 131 580.10	1 066 543.50
Surplus de bénéfices des assurances	638 121.00	631 794.00
Charges d'assurance	-3 582 341.25	-3 620 301.30
Primes d'assurance		
- Primes de risque	-2 752 151.45	-2 765 858.90
- Primes de frais	-819 775.30	-833 076.10
Cotisations au fonds de garantie	-10 414.50	-21 366.30
Résultat net de l'activité d'assurance	-3 808 591.22	-3 696 552.10
Résultat net des placements	11 483 548.04	6 340 494.27
Produits des liquidités stratégiques	-579 321.94	1 170 110.50
Produits des obligations	6 551 354.19	-565 145.09
Produits des emprunts convertibles	3 316.44	1 177 860.73
Produits des actions	7 573 358.41	3 171 253.02
Produits des immeubles	1 260 088.74	1 529 882.43
Produits des Hedge Funds	464 718.72	542 481.00
Produits des matières premières	-2 856 296.32	-63 841.85
Total produits des placements	12 417 218.24	6 962 600.74
Produits d'intérêt des avoirs bancaires	3 877.09	8 826.33
Produits d'intérêt des créances	22 460.45	12 116.77
Charges d'intérêt pour engagements	-19 149.30	-11 691.25
Charges d'intérêt pour réserves de contributions de l'employeur	-18 698.55	-18 960.05
Charges pour l'administration des placements	-922 159.89	-612 398.27

Compte d'exploitation (III)

	2014 en CHF	2013 en CHF
Autres produits	7 054.10	5 640.00
Autres produits	7 054.10	5 640.00
Frais d'administration	-619 243.56	-692 710.14
Administration générale	-38 443.40	-52 508.09
Frais pour marketing et publicité	-11 733.31	-11 645.20
Activité des courtiers	-491 485.65	-588 299.25
Organe de révision et expert en prévoyance professionnelle	-57 781.20	-38 173.60
Autorités de surveillance	-19 800.00	-2 084.00
Excédent de produits/charges avant constitution/dissolution de la réserve de fluctuation des cours	7 062 767.36	1 956 872.03
Constitution/Dissolution de la réserve de fluctuation des cours	-7 062 767.36	-1 956 872.03
Excédent de produits/charges après constitution/dissolution de la réserve de fluctuation des cours	0.00	0.00

Annexe au compte annuel

Bases et organisation	18
Nature de l'application du but	22
Principes d'évaluation et de présentation des comptes, continuité	23
Risques techniques d'assurance/Couverture des risques/ Degré de couverture	24
Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	27
Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	34
Exigences de l'autorité de surveillance	35
Autres informations relatives à la situation financière	35
Rapport de l'organe de révision	36

Bases et organisation

Forme juridique et but

Sous le nom de Swisscanto Supra Fondation collective des Banques Cantonales une fondation conforme aux art. 80ss du Code civil suisse fut créée le 29.11.1984 par Swisscanto Fondation collective des Banques Cantonales.

La fondation a pour but des mesures de prévoyance professionnelle hors des prestations prescrites obligatoirement par la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle (LPP).

Enregistrement LPP et fonds de garantie

Registre pour la prévoyance professionnelle
Fonds de garantie LPP

Fondation non-enregistré
N° NR 30

Indication concernant les actes et le règlements

Acte de fondation

29.11.1984, dernière révision: 12.12.2007

Règlement des placements

01.12.2009

Règlement pour la liquidation partielle

12.11.2010

Règlement des réserves

12.04.2010

Règlement d'organisation

01.02.2000

Règlement de prévoyance

individuellement selon chaque œuvre de prévoyance

La gestion administrative de la Fondation est du ressort de Helvetia Société suisse d'assurances sur la vie SA (ci-après Helvetia). La convention de direction des affaires du

28.12.2004 entre la Fondation et Helvetia règle les tâches, les compétences et les responsabilités des personnes mandatées à la gestion administrative.

Organe supérieur, conduite des affaires et droit à la signature

Les membres du Conseil de fondation et les autres personnes autorisées à signer signent collectivement à deux.

Conseil de fondation	Hanspeter Hess Albert Gallegos Martin Künzler René Raths Philipp Gmür Donald Desax Silvio Hefti Beat Müller	Président Membre Membre Membre Assesseur Assesseur Assesseur Assesseur
Commission de placement	Hendrik van der Bie Martin Flück Herbert Joss Stefan Kunzmann	Président Membre Membre Membre
Personnes autorisées à signer	Davide Pezzetta Claude Schreiber Ulrike Bühler René Eggimann Roger Eisenring Caroline Loewert Michael Maxelon Louis Rideau Daniel Rossi Christoph Schneider	Directeur administratif Directeur administratif adjoint; responsable Key Accounts et Underwriting Chef de team BC ZH et Key Accounts, service à la clientèle Responsable du service juridique Responsable finances Chef de team Courtiers, service à la clientèle Responsable du service à la clientèle Chef de team Intercantonal, service à la clientèle Responsable Fondation de libre passage Service juridique Swisscanto

Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle	Beratungsgesellschaft für die zweite Säule AG, Bâle
Organe de révision	PricewaterhouseCoopers SA, Bâle
Investment-Controlling	Complementa Investment-Controlling SA, St-Gall
Autorité de surveillance	BVG- und Stiftungsaufsicht beider Basel (BSABB), Bâle

Employeurs affiliés

	2014 Nombre	Evolution Nombre	2013 Nombre
Effectif à la fin de l'exercice précédent	373	3	370
Entrées	15	-9	24
Sorties	-21	0	-21
Effectif à la fin de l'exercice sous revue	367	-6	373

Membres actifs et rentiers

Assurés actifs	2014 Nombre	Evolution Nombre	2013 Nombre
Effectif à la fin de l'exercice précédent	1 402	-27	1 429
Entrées	183	2	181
Mises à la retraite	-134	43	-177
Sorties	-25	6	-31
Effectif à la fin de l'exercice sous revue	1 426	24	1 402

Bénéficiaires des rentes	2014 Nombre	Evolution Nombre	2013 Nombre
Rentes de vieillesse			
Effectif à la fin de l'exercice précédent	35	1	34
Entrées	5	3	2
Sorties	0	1	-1
Bénéficiaires à la fin de l'exercice sous revue	40	5	35
Rentes d'invalidité			
Effectif à la fin de l'exercice précédent	14	-1	15
Entrées	2	-2	4
Sorties	-2	3	-5
Bénéficiaires à la fin de l'exercice sous revue	14	0	14
Rentes de conjoints			
Effectif à la fin de l'exercice précédent	1	0	1
Entrées	0	0	0
Sorties	0	0	0
Bénéficiaires à la fin de l'exercice sous revue	1	0	1
Rentes d'orphelin			
Effectif à la fin de l'exercice précédent	3	1	2
Entrées	0	-1	1
Sorties	0	0	0
Bénéficiaires à la fin de l'exercice sous revue	3	0	3
Total			
Effectif à la fin de l'exercice précédent	53	1	52
Entrées	7	0	7
Sorties	-2	4	-6
Bénéficiaires de rentes à la fin de l'exercice sous revue	58	5	53

Nature de l'application du but

Le but de la Fondation est atteint lorsque les employeurs adhèrent à la Fondation par un contrat d'affiliation. Lors de la conclusion de ce contrat d'affiliation, une œuvre de prévoyance se constitue.

Explications relatives au plan de prévoyance

Chaque œuvre de prévoyance dispose d'un propre plan de prévoyance dans le cadre de la prévoyance professionnelle surobligatoire. Les prestations de vieillesse reposent sur la primauté des cotisations, les prestations de risque sur la primauté des cotisations ou la primauté des prestations selon l'œuvre de prévoyance et les prestations concernées.

Financement, méthodes de financement

Le financement est régi séparément pour chaque œuvre de prévoyance. Les charges de prévoyance sont financées essentiellement par les salariés et l'employeur, ce dernier devant en supporter au minimum 50%.

Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

La présentation des comptes s'appuie sur les recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26 dans leur version du 01.01.2014.

Principes comptables et d'évaluation

Principes comptables

Les comptes annuels établissent les rapports effectifs de la situation de la fortune, des finances et des produits (true & fair view) selon la législation en vigueur et le Swiss GAAP RPC 26.

Principes d'évaluation

Liquidités

Instruments dérivés

Placements collectifs

Conversion des valeurs en monnaies étrangères

Créances

Comptes de régularisation actifs

Valeur nominale

Valeur du marché

Valeur de cours

Cours du jour

Valeur nominale, déduction faite de la provision pour dépréciation

Valeur nominale

Risques techniques d'assurance/Couverture des risques/ Degré de couverture

Nature de la couverture des risques, réassurances

La Fondation a conclu un contrat d'assurance vie collective avec Helvetia pour la couverture des risques techniques d'assurance décès et invalidité ainsi que pour le rachat de prestations de vieillesse.

La Fondation est preneur d'assurance et bénéficiaire. Un écart éventuel entre les prestations de vieillesse selon le plan de prévoyance et les conditions du contrat d'assurance serait pris en charge par la Fondation. Le financement de la différence s'opérerait avec un montant pour le rachat des rentes de vieillesse (valeur actuelle de ces rentes selon le système de répartition).

Explication des actifs et passifs de contrats d'assurance

Toutes les rentes sont réassurées. Le capital de couverture pour les rentes, non inscrit au bilan, s'élève au total à CHF 15 930 000 (année précédente CHF 12 700 000).

Développement et rémunération des avoirs d'épargne en primauté des cotisations

	2014 en CHF	2013 en CHF
Avoirs d'épargne à la fin de l'année précédente	181 682 979	173 635 613
Cotisations d'épargne	15 058 537	15 089 173
Primes d'épargne AI	170 241	124 460
Apports de libre passage, montant de rachat et nouveaux contrats	14 454 365	14 681 168
Versements pour la propriété du logement/divorce	133 316	255 707
Prestations de libre passage en cas de sortie et de résiliation de contrat	-11 346 275	-13 991 941
Résiliation en cas de départ à la retraite, de décès ou d'invalidité	-7 064 866	-9 361 472
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	-1 004 102	-1 397 470
Taux d'intérêt du capital de prévoyance (ordinaire)	3 238 200	2 647 742
Avoirs d'épargne à la fin de l'exercice sous revue	195 322 394	181 682 979
Taux d'intérêt du capital de prévoyance (ordinaire)	1.75%	1.50%

Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

La Fondation n'apporte que des prestations subobligatoires.

Composition, évolution et explication des provisions techniques

Dans la mesure où l'ensemble des risques d'assurance sont correctement couverts, la constitution de provisions techniques n'est pas nécessaire au sein de la fondation.

Résultat du dernier rapport d'expertise technique

L'expert en matière de prévoyance professionnelle parvient, dans sa brève expertise actuarielle arrêtée au 31.12.2014 et réalisée le 23.02.2015, aux conclusions suivantes:

En raison de la structure actuarielle particulière de la Fondation dans laquelle tous les risques actuariels sont réassurés à 100% sur une base individuelle, aucune provision technique supplémentaire n'est requise pour garantir les obligations actuarielles.

L'effectif des assurés actifs est resté pratiquement le même au cours de la période sous revue. L'absence de croissance ne se répercute pas négativement sur la capacité de risque actuarielle de la Fondation, laquelle reste très bonne puisque cette dernière n'a aucune obligation en matière de rente.

Le nombre de rentiers a augmenté de 5 bénéficiaires nets, portant le nombre de ceux-ci à 58. Le capital de couverture alloué à ces rentiers représente CHF 15 930 000 chez Helvetia.

Comme la stratégie de placement n'a pas changé en 2014, la réserve cible pour fluctuations de valeur reste fixée à 15.0%. Le passage de la réserve de fluctuations de valeur

d'env. CHF 20.1 mio à env. 27.1 mio résulte avant tout de la performance de 5.7%. Le déficit de la réserve a reculé au cours de l'année, passant de 31.8% à 16.5% de la réserve cible pour fluctuations de valeur; en d'autres termes, plus de 75% de la réserve cible pour fluctuations de valeur sont constitués. Ainsi, au cours de l'exercice, la capacité de risque de la fondation s'est encore améliorée d'un point de vue technique.

Le degré de couverture affiché a augmenté de 110.8% à 113.9% au cours de l'exercice. A ce propos, il convient de tenir compte du fait que la distribution de plus-value décidée par le Conseil de fondation est déjà incluse dans les engagements inscrits au bilan et donc aussi dans le degré de couverture. Dans ce contexte, l'expert reconnu en matière de prévoyance professionnelle n'a aucune objection contre la distribution de plus-value.

En tant qu'experts en prévoyance professionnelle reconnus, nous pouvons de ce fait confirmer sur la base des chiffres actuariels mis à disposition ainsi que de leur évolution au cours des douze derniers mois que la Fondation pourra également remplir ses obligations dans le futur et que, pour ce faire, aucune mesure n'est actuellement requise.

Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les positions suivantes au niveau de l'œuvre de prévoyance individuelle figurent au bilan en tant que Fonds libres des œuvres de prévoyance pour ce qui est du niveau de la Fondation:

Composition des Fonds libres des œuvres de prévoyance	31.12.2014 en CHF	31.12.2013 en CHF
Fonds libres des œuvres de prévoyance		
Fonds libres des œuvres de prévoyance affiliées	162 250	276 201
Dépôt de surplus de bénéfice des œuvres de prévoyance affiliées	166 630	179 853
Excédents individuels et produits des œuvres de prévoyance affiliées	43 729	55 984
Total des fonds libres des œuvres de prévoyance	372 609	512 038

Modification des bases techniques et hypothèses

Il n'y a aucune modification par rapport à l'année précédente.

Degré de couverture selon l'art. 44 OPP2

	31.12.2014 en CHF	31.12.2013 en CHF
Actifs au bilan	235 221 134	217 202 267
Obligations et comptes de régularisation	-8 488 228	-10 897 697
Réserves de contributions de l'employeur	-3 911 745	-4 046 164
Fortune de prévoyance disponible	222 821 160	206 304 571
Capital de prévoyance des assurés actifs	195 322 395	181 682 979
Fonds libres des œuvres de prévoyance	372 609	512 038
Capitaux de prévoyance et fonds libres des œuvres de prévoyance	195 695 004	186 241 181
Degré de couverture	113.9	110.8

Degré de couverture

Le degré de couverture est de 112.8% pour l'année sous revue (110.3% l'année précédente), compte tenu des actifs et passifs non consolidés des contrats d'assurance.

Le degré de couverture affiché et son augmentation, de 110.8% au 31 décembre 2013 à 113.9% au 31 décembre

2014, reposent sur les hypothèses suivantes: rémunération des avoirs de vieillesse de 1.75% en 2014, plus augmentation de la limite pour une distribution de plus-value de CHF 866 168..

Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

Organisation de l'activité de placement, conseiller et manager en placements, règlement de placement

L'organisation de l'activité de placement de Swisscanto Supra est régie dans le Règlement de placement. L'organisation relative aux placements est confiée au Conseil de fondation, à la Commission de placement, à la Direction, aux gestionnaires de portefeuille, aux gestionnaires Overlay ainsi qu'au contrôleur des investissements.

Le Conseil de fondation nomme les membres de la Commission de placement et définit l'organisation relative aux placements. Sur demande de la Commission de placement et dans le cadre des dispositions légales, il approuve la stratégie et les directives de placements, la gestion Overlay ainsi que le contrôle des investissements.

La Commission de placement est responsable du contrôle, de l'application, de l'initialisation de rajustement de la stratégie de placement ainsi que la gestion Overlay.

Les comptes de dépôt sont à la Banque Cantonale de Zurich et au Credit Suisse.

La gestion Overlay est mise en place avec la Banque Cantonale de Zurich. La pondération de la fortune de base est contrôlée de manière indirecte par les achats et les ventes des instruments dérivés réalisés par le Overlay-Portfolio, par la défense des devises de même que celle de certaines catégories de placement. Les tâches, les responsabilités sont réglées dans le contrat de gestion de fortune du 11.12.2013 passé avec la Banque Cantonale de Zurich. Il existe en plus un Advisory avec Finreon AG depuis le 02.12.13 pour la défense des catégories de placement.

Complementa Investment Controlling AG est responsable du Controlling des investissements. Cette entreprise consolide la fortune placée, contrôle la conformité légale ainsi que le respect des directives de placement, la mise en pratique de la gestion Overlay et rapporte les résultats des placements consolidés et de surveillance à la Commission de placement. Ces tâches sont réglées dans le contrat de mandataire du 13.01.2011.

La Direction garantit les liquidités opérationnelles ainsi que le compte-rendu nécessaire à la Commission de placement et au gestionnaire Overlay. Elle effectue en outre les transactions de Rebalancing pour les catégories de placement qui ne sont pas pilotées par la gestion Overlay.

Les managers du portefeuille (Swisscanto Asset Management SA, Banque Cantonale de Zurich, Credit Suisse) livrent périodiquement un Reporting à la Commission de placement concernant l'évolution de la valeur de la fortune et des attentes du marché.

La Fondation détient exclusivement des placements collectifs en capitaux, de même que des liquidités (y compris des placements à terme fixe) et des instruments dérivés pour le Overlay-Management.

Objectif fixé et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

Objectif fixé de la réserve pour fluctuation de valeurs	31.12.2014 en CHF	31.12.2013 en CHF
Total des placements de capitaux	216 580 247	196 018 714
dont 15% en tant que Réserve de fluctuation de valeurs (objectif)	32 487 037	29 402 807

Réserve de fluctuation de valeurs	2014 en CHF	2013 en CHF
Réserve de fluctuation de valeurs au 1.1.	20 063 389	18 106 517
Attribution à charge/dissolution en faveur du compte d'exploitation	7 062 767	1 956 872
Réserve de fluctuation de valeurs au 31.12.	27 126 157	20 063 389

Objectif fixé pour la réserve pour fluctuation de valeurs	32 487 037	29 402 807
Déficit/excédent de la réserve pour fluctuation de valeurs	5 360 880	9 339 418

Présentation du placement de la fortune selon les catégories de placements

	Stratégie %	Marge de fluctuation		Valeur du marché selon bilan en CHF	Exposition économique des dérivés en CHF	Exposition économique des placements de la fortune en CHF	Part en %
		Min. %	Max. %				
Liquidités stratégiques	2.0	0.0	22.0	2 639 324	2 248 523	4 887 847	2.3
Obligations CHF	33.0	30.0	36.0	72 779 669	-647 000	72 132 669	33.3
Obligations en monnaie étrangère	5.0	4.0	6.0	11 397 601	-405 667	10 991 934	5.1
Obligations High Yield	5.0	4.0	6.0	10 031 856	0	10 031 856	4.6
Obligations Emerging Markets	5.0	4.0	6.0	10 998 103	0	10 998 103	5.1
Placements coll. Obligations	48.0	42.0	54.0	105 207 229	-1 052 667	104 154 562	48.1
Actions suisses	7.0	0.0	8.0	15 684 340	-674 260	15 010 080	6.9
Actions étrangères	15.0	0.0	17.0	35 408 281	-2 348 268	33 060 013	15.3
Actions Marchés émergents	6.0	0.0	7.0	13 431 612	-666 133	12 765 479	5.9
Placements coll. Actions	28.0	0.0	32.0	64 524 233	-3 688 661	60 835 571	28.1
Placements coll. Immeubles	12.0	10.0	14.0	25 788 889	0	25 788 889	11.9
Placements coll. Hedge Funds	5.0	4.0	6.0	11 287 151	0	11 287 151	5.2
Placements coll. Matières premières	5.0	4.0	6.0	7 133 420	2 492 805	9 626 225	4.4
Total placements de capitaux	100.0			216 580 247		216 580 247	100.0
Liquidités				16 306 046			
Créances				423 134			
Avoirs des employeurs				1 340 457			
Compte de régularisation actif				571 250			
Autres actifs				18 640 887			
Somme de bilan				235 221 134			

La mise en œuvre de la nouvelle stratégie de placement a été achevée au cours de l'année sous revue.

Analyse des catégories du portefeuille selon art. 55 OPP2

Article	Catégorie	Valeur en CHF	Engagements à effet variable des dérivés en CHF	Valeur déterminante selon art. 55 OPP2	en % de la fortune totale	Limites OPP2
	Créances des capitaux immobilisés, y.c. liquidités	126 487 440	1 121 582	127 609 022	54.3	100.0
	Total en CHF	103 637 426	17 674 224	121 311 650	51.6	
	Total en monnaies étrangères	22 850 014	-16 552 643	6 297 372	2.7	
55a	Titres de gage immobilier et cédulas hypothécaires	0	0	0	0.0	50.0
	en CHF	0	0	0	0.0	
55b	Actions	64 524 233	-3 614 386	60 909 846	25.9	50.0
	en CHF	15 684 340	-679 089	15 005 251	6.4	
	en monnaies étrangères	48 839 893	-2 935 297	45 904 596	19.5	
55c	Immeubles	25 788 889	0	25 788 889	11.0	30.0
	Suisse	25 788 889	0	25 788 889	11.0	
	Étranger	0	0	0	0.0	10.0
	en CHF	0	0	0	0.0	
	en monnaies étrangères	0	0	0	0.0	
55d	Placements alternatifs	18 420 572	2 492 805	20 913 376	8.9	15.0
	en CHF	12 564 900	0	12 564 900	5.4	
	en monnaies étrangères	5 855 672	2 492 805	8 348 477	3.5	
	Total des actifs selon bilan	235 221 134				
55e	Positions en monnaies étrangères sans garantie	77 545 579	-16 995 135	60 550 444	25.7	30.0

Instruments dérivés courants (ouverts)

Les instruments dérivés seront mis en place dans le cadre du Management-Overlay par le biais de la Banque cantonale de Zürich. La pondération de la fortune de base est contrôlée de manière indirecte par les achats et les ventes des instruments dérivés réalisés par le Overlay-Portfolio, par la défense des devises de même que celle de certaines catégories de placement.

Les positions des dérivés doivent être en tout temps totalement couvertes par les placements de base. Un effet de levier (en-

gagements plus élevés que les liquidités disponibles) et les ventes à découvert sont formellement interdits. Les dispositions de l'art. 56a de l'OPP 2 et les recommandations en la matière de l'OFAS en ce qui concerne l'engagement des instruments dérivés sont à respecter par le gestionnaire de fortune.

L'utilisation des instruments dérivés est réglementée par le mandat de gestion de fortune de la Banque cantonale de Zurich du 11.12.13.

Opérations à terme sur devises

Les opérations à terme sur devises ont été couvertes en totalité par les placements de base. Au 31.12.2014, les opérations

suyvantes (échéance janvier 2015) subsistent, avec une valeur marchande de CHF -174 757 (année précédente CHF 35 579):

Catégorie de placement	Valeur marchande en CHF	Exposition économique en CHF	Exposition en CHF (OPP2)*
Liquidités stratégiques	218	218	0
Obligations en monnaies étrangères	-92 262	-92 262	0
Actions étrangères	-82 713	-82 713	0
Total	-174 757	-174 757	0

* Exigences de liquidités selon OPP2

La valeur marchande des opérations à terme sur devises figure au bilan sous la rubrique «Liquidités stratégiques».

Instruments dérivés courants (ouverts): Futures

Les contrats Futures ont été couverts en totalité par les placements de base. Au 31.12.2014, les contrats Futures ouverts suivants subsistent (échéance 1^{er} trimestre 2015):

Catégorie de placement	Valeur marchande en CHF	Exposition économique en CHF	Exposition en CHF (OPP2)*
Obligations CHF	0	-647 000	0
Obligations en monnaies étrangères	0	-313 405	0
Actions suisses	0	-674 260	0
Actions étrangères	0	-2 265 555	0
Actions Marchés émergents	0	-666 133	0
Matières premières	0	2 492 805	2 793 746
Total	0	-2 073 548	2 793 746

* Exigences de liquidités selon OPP2

Le résultat des contrats Futures est indiqué à la position «Rebalancing-Overlay».

Explications du résultat net du placement de la fortune

Les revenus de la fortune sont constamment soumis au Contrôleur d'investissement et comparés avec la performance du Benchmark. Le calcul de la performance s'effectue selon

la méthode TWR (Time Weighted Return) et conformément à la systématique de la stratégie de placement représentée.

Les valeurs de performance suivantes sont déterminées de cette manière:

	Résultat net en CHF		Performance %	
	2014	2013	2014	2013
Liquidités stratégiques	-157 567	2 472	n/a	n/a
Obligations CHF	5 061 421	-1 712 985	7.61	-2.23
Obligations en monnaies étrangères	774 972	107 465	8.12	0.61
Obligations High Yield	90 617	1 040 375	-0.19	8.26
Obligations marchés émergents	624 344	0	5.81	0.00
Emprunts convertibles étrangers en monnaies étrangères	3 316	1 177 861	1.07	11.82
Actions suisses	1 752 127	1 836 555	12.44	25.01
Actions étrangères (sans Marchés émergents)	4 670 419	1 982 522	14.85	22.03
Actions Marchés émergents	1 150 812	-647 824	8.91	-9.51
Immeubles	1 260 089	1 529 882	4.68	5.46
Hedge Funds	464 719	542 481	0.74	8.80
Matières premières	-2 856 296	-63 842	-28.72	-2.77
Rebalancing Overlay	-421 755	1 167 639	n/a	n/a
Total placements	12 417 218	6 962 601	5.70	3.63
Produit des intérêts des liquidités	3 877	8 826		
Produit des intérêts des créances	22 460	12 117		
Charges d'intérêts pour engagements	-19 149	-11 691		
Charges d'intérêts pour réserves de contributions de l'employeur	-18 699	-18 960		
Total produit autres actifs et engagements	-11 510	-9 708		
Frais de gestion de fortune	-922 160	-612 398		
Résultat net des placements	11 483 548	6 340 494		

Les frais de gestion de la fortune pour les placements collectifs sont directement débités dans les groupes de placement par le fournisseur.

Les commissions versées à la Fondation pour ses placements sont inclus dans les rendements de la fortune de chaque groupe de placement.

Produit de la gestion Overlay

	2014 en CHF	2013 en CHF
Overlay monnaies	-1 117 218	0
Rebalancing Overlay	-421 755	1 167 639
Total produit de la gestion Overlay	-1 538 973	1 167 639

Explications relatives aux frais de gestion de la fortune

L'attestation et la détermination des frais de gestion de la fortune sont effectuées selon la directive CHS PP W-02/2013

- La somme de tous les frais pour les placements collectifs s'élève à CHF 829 715.06 pour l'année sous revue (année précédente: CHF 544 161.00).
- Dans le compte d'exploitation, le total des frais de gestion de la fortune correspond au 0.39% des placements de la fortune (année précédente: 0.28%), selon la transparence en matière de frais.
- Le taux de transparence en matière de frais est de 100% pour l'année sous revue (année précédente 100%).

Explications sur les placements auprès de l'employeur et sur les réserves de contributions de l'employeur

Placements auprès de l'employeur

Les avoirs des employeurs affiliés d'un montant de CHF 1 340 456.54 (année précédente: 1 371 339.24) sont constitués par les dépôts de primes. Les avoirs sont rémunérés avec un intérêt de 0.125%.

Les primes de risque et les frais sont toujours exigibles au 31.01., respectivement 30 jours après l'adhésion de l'œuvre

de prévoyance. Les primes d'épargnes sont exigibles pour leur part au 31.12. La Fondation contrôle le paiement à terme échu des primes et prend les mesures adéquates en cas de retard de paiement.

Les pertes éventuelles de la Fondation sur les primes sont supportées par elle-même après déduction du montant pris en charge par le Fonds de garantie LPP.

Réserve de contributions de l'employeur	2014 en CHF	2013 en CHF
Etat au début de la période	4 046 164	3 571 885
Apports aux réserves de contributions de l'employeur	500 001	870 142
Apports de nouveaux contrats	0	348 763
Prestations résultant de résiliations de contrats	-72 491	-1 393
Utilisation pour le paiement des primes	-580 628	-754 299
Utilisation pour primes uniques*	0	-7 893
Intérêt	18 699	18 960
Etat à la fin de la période	3 911 745	4 046 165

* L'utilisation en tant que primes uniques n'est possible que sur présentation d'une décision explicite de l'accord des autorités fiscales compétentes ou en cas de liquidation.

Les réserves de contributions de l'employeur ont été rémunérées avec un intérêt de 0,5% (année précédente 0,5%).

Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

Explications relatives aux créances	31.12.2014 en CHF	31.12.2013 en CHF
Avoir d'assurance	166 778	1 420 528
Impôt anticipé	256 356	124 747
	423 134	1 545 275

Explications relatives au compte actif de régularisation	31.12.2014 en CHF	31.12.2013 en CHF
Prestations payées d'avance	571 250	316 309
Produits de l'indemnité de distribution	0	155 442
	571 250	471 751

Explications relatives au compte de régularisation passif	31.12.2014 en CHF	31.12.2013 en CHF
Charges de l'indemnité de distribution/Frais de courtage	8 175	250 000
Primes payées d'avance	715 990	965 039
Prestations d'entrée en suspens	4 230 123	6 321 799
Versement d'exédent	2 190 168	1 324 000
Autres comptes de régularisation	62 318	40 726
	7 206 774	8 901 564

Explications relatives aux charges d'assurance	2014 en CHF	2013 en CHF
Prime de risque	2 752 151	2 765 859
Prime pour frais de gestion	819 775	833 076
Cotisations au fonds de garantie	10 415	21 366
	3 582 341	3 620 301

Explications relatives aux charges d'administration	2014 en CHF	2013 en CHF
Indemnités de distribution	326 730	327 097
Courtages	164 756	261 203
Organe de contrôle, expert en prévoyance professionnelle	70 285	48 943
Autorités de surveillance	19 800	2 084
Autres frais d'administration	25 939	41 739
	607 510	681 065

Exigences de l'autorité de surveillance

Les autorités de surveillance ne se sont pas encore prononcées sur les comptes 2013 à la fin de l'année sous revue.

Information concernant les règles en vigueur relatives aux rétrocessions

Les institutions chargées du placement de la fortune attestent qu'elles n'ont obtenu aucune indemnité au sens de la jurisprudence établie par une Cour fédérale pour des tâches non convenues auparavant.

Information concernant la réglementation en vigueur pour les excédents

La Fondation a droit aux parts d'excédents attribués dans le cadre du contrat d'assurance collective avec Helvetia. Pour l'exercice 2014, ces parts ont atteint la somme de CHF 638 121 (année précédente: CHF 63 794). En accord avec les dispositions réglementaires, ce montant a été utilisé pour soutenir le degré de couverture.

Autres informations relatives à la situation financière

Liquidations partielles

Des liquidations partielles n'ont pas eu lieu en 2014.

Procédures juridiques courantes

Sur la base de l'état actuel des procédures juridiques courantes, nous ne supposons pas que d'autres frais de procédures puissent encore être engendrés pour la Fondation.

Événements postérieurs à la date de clôture du bilan

Aucun événement survenu après la date de clôture du bilan et ayant une influence primordiale sur les comptes annuels a été porté à notre connaissance.



Rapport de l'organe de révision
au Conseil de fondation de
Swisscanto Supra Fondation collective des Banques Cantonales
Bâle

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Swisscanto Supra Fondation collective des Banques Cantonales, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe (sur les pages 12 - 35) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.



Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.


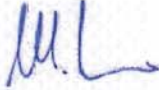
Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG



Roland Sauter

Expert-réviseur
Réviseur responsable



Matthias Sutter

Expert-réviseur

Bâle, le 3 juillet 2015

Editeur:
Swisscanto Supra
Fondation collective des Banques Cantonales
St. Alban-Anlage 26
Case postale 3855
4002 Bâle
Téléphone 058 280 26 66
Fax 058 280 29 77
fondationcollective@swisscanto.ch
www.swisscanto.ch

Informations complémentaires sur

www.swisscanto-fondation-collective.ch



Swisscanto